



MICROFICHE N°

00332

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L' AGRICULTURE

Direction du Plan, des Analyses Economiques
et de l'Evaluation des Projets

Vu par le Centre National
de Documentation Agricole

00332

*Ministere de l'Agriculture
Direction du Plan
et de l'Evaluation des Projets*

**MODELE D'ESTIMATION DE LA
PRODUCTION ANIMALE
-
STATISTIQUES DE L'ELEVAGE**

L' E L E V A G E

-/-

L'hétérogénéité de l'information en matière de statistiques de l'élevage a incité le Service du Budget Economique de la Direction du Plan à établir en collaboration avec la Division de la Production Animale une série statistique régionalisée par espèce à partir de 1972.

Les hypothèses retenues pour l'établissement de ces renseignements sont l'enquête cheptel effectué par l'INS et l'USAID, les informations fournies par les CRDA, le modèle d'estimation de la production animale et les taux d'accroissement assignés au secteur dans le cadre du plan quadriennal 1973-76.

Le point de départ de ce travail d'inventaire est l'année 1974 avec comme support l'enquête effectuée dans les cinq gouvernorats du nord. En ce qui concerne les autres gouvernorats les informations parvenues des C.R.D.A. ont été recoupées avec celles recueillies par la Direction des Services Vétérinaires d'une part et la Division de la Production Animale d'autre part. La situation prévisionnelle arrêtée au mois d'octobre 1974 a été quelque peu modifiée pour être ramenée au 31 Décembre 1974. Cette nouvelle situation a subi une légère modification par rapport à la première pour les vaches locales et améliorées et les vaches de race pure.

Les prévisions établies pour l'année 1975 tiennent compte de deux facteurs : les actualisations établies par les C.R.D.A. d'une part et des taux d'accroissement par espèce établis en commun accord avec les responsables de la Division de la Production Animale et compte tenu des performances attendues du secteur élevage telles qu'elles se dégagent au Plan Quadriennal 1973-76 d'autre part.

Le tableau ci-après indique les taux retenus par espèce.

Vaches locales et améliorées	6,5 %
Brebis laitières	11,0 %
Autres brebis	4,1 %
Chèvres	15,9 %

./.

En ce qui concerne les vaches laitières le taux d'accroissement maintenu est de 13,3 % néanmoins ce taux ne reflète pas uniquement l'auto-accroissement mais également les prévisions d'importation telles qu'établies dans le plan. Entre 1972 et 1974 ce taux s'est établi autour de 16 %.

Pour la période antérieure à 1974, la détermination des effectifs pour les années 1972 et 1973 se basent sur les taux d'accroissement ci-après :

	72-73	73-74
Vaches locales et améliorées	5,3	6,3
Brebis laitières	12,9	11,1
Autres brebis	4,2	4,2
Chèvres	13,8	16,0

Il convient de souligner à cet effet que les taux retenus dans le cadre du plan quadriennal 1973-76 se présentent comme suit :

	Situation 1972	Situation 1976	Accroissement global en %	Accroisse- ment annuel en %
Vaches laitières	15.000	22.000	46,66	10,0
Vaches locales et améliorées	205.000	262.000	27,80	6,3
Brebis laitières	60.000	100.000	66,66	13,6
Autres brebis	2.590.000	3.270.000	26,25	6,0
Chèvres	500.000	682.000	37,00	8,2

Les tableaux joints en annexe détaillent les effectifs par année et par gouvernorat

La production animale (viande, lait, laine etc...) a été calculé à partir du modèle ci-après.

MODELE D'ESTIMATION DE LA PRODUCTION ANIMALE

-/-

1°/ BOVIN

Pour déterminer la production de viande de l'année " n_1 " il faut prendre l'effectif de l'année " n_1 ".

Production de viande de l'année " n_1 "

Sevrage : effectif de l'année " n_1-1 " $\times 0,7 = x_1$ têtes

Répartition : $\frac{x_1}{2}$ mâles et $\frac{x_1}{2}$ femelles

Abattage : $\frac{x_1}{2}$ mâles + $\underbrace{60\% \text{ de } \frac{x_1}{2} \text{ femelles}}_{\text{réformes}}$ + $\underbrace{24\% \text{ de } \frac{x_1}{2} \text{ femelles}}_{\text{jeunes femelles}}$

Soit $\frac{x_1}{2}$ mâles + 84 % de $\frac{x_1}{2}$ femelles ceci représente l'effectif total abattu durant l'année " n_1 "

Cet effectif est multiplié par le poids obtenu à partir des observations effectuées dans les abattoirs pour l'année considérée à savoir l'année " n_1 "

Production de lait de l'année " n_1 "

Dans la production de lait il faut distinguer les vaches locales et améliorées et les vaches de race pure. D'autre part l'effectif utilisé se rapporte à l'année " n_1 " et non à l'année " n_1-1 " comme dans le cas de la viande.

La production est calculée comme suit :

production annuelle de lait disponible pour la consommation humaine par vache $\times$ effectif des vaches de l'année n_1

./.

2°/ O V I N

Même remarque que pour les bovins en ce qui concerne l'effectif de départ.

Production de viande de l'année "n₁"

Sevrage : effectif de l'année "n₁-1" x 0,9 = y₁ têtes

Répartition : $\frac{y_1}{2}$ mâles et $\frac{y_1}{2}$ femelles

Abattage : $\frac{y_1}{2}$ mâles + 45 % des $\frac{y_1}{2}$ femelles réformes + 45 % des $\frac{y_1}{2}$ femelles jeunes femelles

soit $\frac{y_1}{2}$ mâles + 90 % des $\frac{y_1}{2}$ femelles ceci représente l'effectif total abattu durant l'année "n₁".

Cet effectif est multiplié par le poids vif obtenu à partir des observations effectuées dans les abattoirs pour l'année considérée à savoir l'année "n₁".

Production de lait de l'année "n₁"

Dans la production de lait il faut distinguer les brebis laitières et les autres brebis. D'autre part l'effectif utilisé se rapporte à l'année "n₁" et non à l'année "n₁-1" comme dans le cas de la viande.

La production est calculée comme suit :

La production annuelle de lait disponible pour la consommation humaine par brebis x effectif des brebis de l'année "n₁".

Production de laine

Le rendement de laine par brebis est fixé à 2,3 kg

Production de laine = effectif des brebis de l'année "n₁" x 2,3

3°/ CAPRIN

Même remarque que pour les bovins en ce qui concerne l'effectif de départ.

Production de viande de l'année "n₁"

Sevrage : effectif de l'année "n₁-1" x 0,9 = z₁ têtes

Répartition : $\frac{z_1}{2}$ mâles + 45 % des $\frac{z_1}{2}$ femelles Réformes et 25 % des $\frac{z_1}{2}$ femelles jeunes femelles

soit $\frac{z_1}{2}$ mâles + 70 % des $\frac{z_1}{2}$ femelles ceci représente l'effectif total abattu durant l'année "n₁".

Cet effectif est multiplié par le poids vif obtenu à partir des observations effectuées dans les abattoirs pour l'année considérée à savoir l'année "ni"

Production de lait de l'année "ni"

L'effectif utilisé dans le calcul de la production se rapporte à l'année "ni"

Production totale de lait = Rendement annuel de lait disponible pour la consommation par chèvre x effectif des chèvres de l'année "ni"

Production de poil

Le rendement de poil par chèvre est fixé à 0,4 kg.

Production annuelle de poil = effectif des chèvres de l'année "ni" x 0,4.

Rendement annuel de lait par espèce
(quantité disponible pour la consommation humaine)

ANNEE	1972	1973	1974	1975	1976
Vache race pure	2400	2400	2400	2400	
Vache locale et améliorée	350	365	385	400	
Brebis laitière	60	60	60	60	
Autre brebis	7	7	7	7	
Chèvre	30	30	30	30	

Poids moyen de l'animal vivant destiné à l'abattage

Année	1972	1973	1974	1975	1976
Bovin	220	228	228	225	
Ovin	28	27	27	27	
Caprin	17	17	17	17	

REMARQUE : Les poids moyens de l'animal pour les années 1974 et 1975 sont provisoires. Ceux des années 1972 et 1973 sont les poids corrigés enregistrés dans les abattoirs, étant signalé que les poids moyens reflétés par les statistiques des abattages dans les abattoirs sont supérieurs aux niveaux sus-indiqués.

.../

4°/ VOLAILLE

En ce qui concerne la volaille, les effectifs retenus sont indiqués dans les tableaux statistiques joints en annexe. La production de volaille poids vif provient de l'application des normes suivantes :

	<u>Poids moyen vif</u>
Poules traditionnelles	2,0 kg
Poules industrielles reformées	2,3 "
Poules reproductrices	3,0 "
Poulets de chair (Broilers)	1,9 "

5°/ PRODUCTION DE VIANDE ET ABATS

La reconversion de la viande ^{vif} poids/en viande nette plus abats est effectuée sur le base des normes retenues dans le cadre du plan quadriennal 1973-76 conformément au modèle ci-après :

	Rendement en viande	Poids vif	Viande nette	Abats	Viande nette + abats
Bovin	52 %	x_1	52% de x_1	20% (52% x_1)	52% x_1 (1+0,20)
Ovin	45 %	x_2	45% de x_2	15% (45% x_2)	15% x_2 (1+0,15)
Caprin	42%	x_3	42% de x_3	15% (42% x_3)	15% x_3 (1+0,15)
Volaille	75%	x_4	75% de x_4	-	75% x_4
Autre	50%	x_5	50% de x_5	-	50% x_5

REPARTITION DE L'EFFECTIF DES VACHES LOCALES
ET AMELIOREES PAR ANNEE ET PAR GOUVERNORAT

(Situation au 31 Décembre 74)

— I —

Gouvernorat	1 9 7 2	1 9 7 3	1 9 7 4	1 9 7 5	1 9 7 6
Tunis	24.400	25.700	27.000	28.800	
Bizerte	49.700	52.300	55.000	58.700	
B é j à	75.400	79.400	63.000	67.000	
Jendouba	32.500	34.200	36.000	38.600	
Le Kef	52.000	54.700	37.000	39.000	
Siliana	-	-	44.000	46.800	
Nabeul	33.400	35.000	37.000	39.200	
Sousse	7.350	7.750	2.900	3.200	
Mahdia	-	-	4.000	4.300	
Monastir	-	-	1.900	2.100	
Kairouan	14.150	14.900	15.700	16.600	
Kasserine	2.000	2.100	2.200	2.500	
Sidi Bouzid	-	-	4.500	4.700	
G a f s a	3.730	3.990	1.100	1.200	
S f a x	6.750	7.100	6.000	6.540	
G a b è s	490	520	550	600	
Medenine	130	140	150	160	
TUNISIE	302.000	318.000	332.000	360.000	

REPARTITION DES BREBIS LAITIÈRES PAR GOUVERNORAT ET

PAR ANNÉE

(situation au 31 Décembre)

III

Gouvernorat	1972	1973	1974	1975
Tunis	12.500	13.700	13.200	17.000
Bizerte	60.500	67.000	74.500	81.300
Béja	40.500	45.000	50.000	55.000
Jendouba	-	-	-	-
Le Kef	-	-	-	-
Siliana	-	-	-	-
Habeul	-	-	-	-
Sousse	2.000	2.200	2.400	2.600
Mahdia	-	-	-	-
Monastir	-	-	-	-
Kairouan	-	-	-	-
Kasserine	100	100	100	100
Sidi Bouzid	-	-	-	-
Gafsa	-	-	-	-
Sfax	-	-	-	-
Gabès	-	-	-	-
Medenine	-	-	-	-
TUNISIE	113.400	128.000	142.200	156.000

REPARTITION DES QUATRES PREBIS PAR GOUVERNORAT ET

PAR ANNEE

(Situation au 31 Décembre)

— IV —

Gouvernorat	1972	1973	1974	1975	1976
Tunis	102.300	106.600	111.000	115.000	
Blzerte	44.100	45.900	47.800	49.700	
Béjà	233.800	243.600	160.000	166.000	
Jendouba	60.300	62.800	65.400	68.000	
Le Kef	344.000	358.400	280.000	300.000	
Siliana	—	—	186.800	194.000	
Nabeul	75.600	78.800	82.100	83.000	
Sousse	257.100	267.800	120.400	125.000	
Mahdia	—	—	115.000	119.000	
Monastir	—	—	45.500	45.000	
Kairouan	215.600	224.600	234.000	234.300	
Kasserine	238.200	248.200	259.700	270.000	
Sidi Bouzid	—	—	300.000	309.000	
Gafsa	358.600	372.900	188.400	196.000	
Sfax	117.500	185.100	92.800	97.000	
Gabès	140.000	145.900	152.000	158.000	
Medenine	82.900	86.400	90.000	94.000	
TUNISIE	2.330.000	2.427.000	2.528.900	2.632.000	

REPARTITION DES CHIFFRES PAR GOUVERNORAT

VI. P. R. ANNÉE

(situation au 31 Décembre)

V

Gouvernorat	1972	1973	1974	1975	1976
Tunis	21.200	24.600	28.500	33.100	!
Risorte	24.600	28.500	33.100	38.400	!
Béja	45.100	51.800	44.100	51.100	!
Jendouba	40.300	45.600	52.900	61.300	!
Le Kef	33.000	37.400	27.500	31.900	!
Siliana	-	-	29.800	34.500	!
Naboul	15.600	18.100	21.000	24.300	!
Souso	9.900	11.500	5.300	6.100	!
Mahdia	-	-	5.700	6.600	!
Monastir	-	-	2.500	2.700	!
Kairouan	40.600	45.900	53.300	61.800	!
Kasserine	47.200	53.600	62.200	72.100	!
Sidi Bouzid	-	-	21.300	24.700	!
Gafsa	44.900	50.600	44.400	51.500	!
Sfax	14.900	17.300	13.000	15.100	!
Gabès	36.900	120.500	139.800	162.600	!
Medonine	59.800	63.600	75.700	87.800	!
TUNISIE	200.000	569.000	560.000	765.000	!

E VOLUTION DE L'EFFECTIF DES POULES PAR ANNEE

VI

	1972	1973	1974	1975	1976
<u>VOLAILLES</u>					
Poules traditionnelles	4.000.000	4.000.000	4.000.000	4.000.000	
Poules industrielles	(5.625.000)	(8.214.000)	(10.000.000)	(12.500.000)	
Pondeuses	125.000	150.000	220.000	400.000	
Reproductrices	-	64.000	80.000	100.000	
Poulets de chair	5.500.000	8.000.000	10.000.000	12.000.000	
Total	9.625.000	12.214.000	14.300.000	16.500.000	

FIN

13

VUES